



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Points sur lesquels la Commission devra

se prononcer après examen : examen

du programme : statistiques de l'éducation

Rapport de Statistique Canada sur les statistiques de l'éducation

Note du Secrétaire général

Répondant à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-septième session**, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport de Statistique Canada sur les statistiques de l'éducation. La Commission est invitée à faire connaître son avis sur les constatations, conclusions et recommandations relatives aux activités futures qui y sont formulées.

* E/CN.3/2007/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24)*, chap. I.B.



Rapport de Statistique Canada sur les statistiques de l'éducation

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et démarche	1–5	3
II. Enjeux	6–97	3
A. Que mesure-t-on? Philosophie et objectifs	6–25	3
B. Données administratives et données d'enquête	26–30	6
C. Enquêtes multiples	31–32	7
D. Enquêtes sur les résultats	33–39	7
E. Animation, coordination et répartition des responsabilités	40–51	9
F. Fardeau de la réponse – Qu'est-ce qui est essentiel?	52–58	10
G. Définitions et classifications	59–61	12
H. Procédure	62–67	12
I. Qualité des données et renforcement des capacités	68–83	13
J. Confidentialité	84–88	16
K. Diffusion : obtention et utilisation des données	89–92	17
L. Pressions nouvelles – internationalisation, commerce international et commercialisation	93–97	18
III. Conclusions et recommandations	98–99	18
Annexes		
I. Nature des statistiques de l'éducation		20
II. Les principaux acteurs, les principales initiatives et leurs mandat et programmes		23
III. Sources des données sur l'éducation		28
IV. Sigles		32

I. Mandat et démarche

1. En décembre 2005, la Division de statistique de l'ONU a demandé à Statistique Canada d'entreprendre une étude des statistiques de l'éducation. Cette étude devait s'inscrire dans une série qui comprenait les statistiques des services (Australie, 2003) (E/CN.3/2003/12), les statistiques sociales (Division de statistique de l'ONU, 2004) (E/CN.3/2004/2), les statistiques de l'énergie (Norvège, 2005) (E/CN.3/2005/3) et les statistiques industrielles (Japon, 2006) (E/CN.3/2006/3). Les questions posées reflétaient le caractère très général du mandat : Les organismes des Nations Unies s'y prennent-ils correctement? Les usagers rencontrent-ils des problèmes de conceptualisation, de méthodologie, de définition ou de diffusion dans la collecte ou l'utilisation des données? Les manuels et les matériaux de référence sont-ils à jour? Existe-t-il des problèmes de comparabilité? Que peut-on dire des orientations futures? Le monde s'y prend-il correctement pour aider les pays en développement? La Division de statistique a exprimé l'espoir que l'étude permettrait de formuler des recommandations sur le développement de ce domaine de la statistique.

2. Pour traiter, au plan international, d'un sujet aussi vaste que celui de l'éducation, l'étude s'est essentiellement fondée sur les données recueillies sur les sites Web, dans les échanges de courrier électronique et auprès de sources secondaires. Elle ne s'est pas spécifiquement référée aux données de l'éducation provenant de domaines tels que les statistiques de la main-d'œuvre, de la santé, de l'agriculture et de la famille ou d'organismes tels que l'Organisation internationale du Travail.

3. L'étude s'est d'abord employée à répondre aux questions qui se posent au début de tout programme statistique : que doit-on mesurer et pourquoi? Une fois traitées ces questions philosophiques et d'orientation, on peut se pencher alors sur la question du « comment », à savoir les éléments de base de tout cycle statistique, qui vont des normes applicables aux données à l'appui aux usagers, en passant par la collecte, la qualité, l'analyse, le développement de l'information, le stockage et la diffusion. L'appui aux usagers, qui concerne toutes les étapes, comporte le renforcement des capacités statistiques – une considération fondamentale à prendre en compte dans une étude à caractère international.

4. Compte tenu de la portée de l'analyse et du fait que les questions techniques sont traitées ailleurs, l'étude aborde seulement les grands thèmes. La documentation de base concernant les concepts fondamentaux, les sources des données relatives à l'éducation, les organismes et les initiatives figure en annexe au présent rapport.

5. Les questions et les thèmes apparaissent en italique. Si des propositions sont formulées tout au long du rapport, les principales recommandations figurent à la section finale consacrée aux conclusions et aux recommandations. Les abréviations utilisées dans le texte sont énumérées à l'annexe IV.

II. Enjeux

A. Que mesure-t-on? Philosophie et objectifs

6. Un programme statistique s'inscrit normalement dans un cadre assorti d'objectifs qui permettent de préciser ce que l'on cherche à mesurer et reposent sur

une assise philosophique. Ce cadre met en lumière les principaux facteurs qui affectent le sujet et la relation qui existe entre ces derniers. Mieux encore, il permet de vérifier systématiquement si les éléments les plus importants sont effectivement mesurés. Il n'existe pas de cadre unique à l'échelle internationale et que les objectifs, qui sont plutôt limités, peuvent ne pas correspondre entièrement aux mandats internationaux qui en ont déterminé l'assise philosophique.

7. *La philosophie internationale est mise en évidence dans deux grands rapports de l'UNESCO. Edgar Faure et Jacques Delors ont présidé les commissions qui ont établi les rapports intitulés respectivement Apprendre à être : le monde de l'éducation aujourd'hui et demain (1972) et L'éducation : un trésor est caché dedans (1998).*

8. *Compte tenu de l'importance que revêtent les deux rapports susmentionnés, il conviendrait de réexaminer les objectifs de l'éducation, afin de veiller à ce qu'ils soient conformes à la perspective de ces rapports. Les délais écoulés depuis la publication de ces rapports justifieraient une actualisation des éléments d'information.*

9. Le cadre de compréhension d'un domaine de la statistique est une représentation ou un outil conceptuel qui permet de définir le domaine en question et, ainsi, de préciser des notions, de déterminer les données manquantes ou redondantes et d'entreprendre des travaux d'analyse en ayant présent à l'esprit l'ensemble du domaine. Un cadre bien défini précise le contexte des travaux engagés ou envisagés.

10. Si les éléments d'un cadre conceptuel international, tels que le contexte, les intrants, les procédures, les produits et les résultats, et le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la collecte de données sont d'usage courant, il n'existe pas de cadre international d'acceptation générale.

11. *Compte tenu de l'importance qu'elle revêtirait pour la compréhension d'un programme de statistique, la mise en place d'un cadre conceptuel des statistiques internationales de l'éducation s'avérerait utile. Un pays tel que l'Australie, qui dispose déjà d'un cadre global, pourrait piloter ce travail.*

12. Les objectifs internationaux figurent dans les documents publiés par l'Organisation des Nations Unies et par l'OCDE. Ceux de l'ONU sont précisés dans les objectifs du Millénaire pour le développement et dans l'Éducation pour tous.

Objectifs du Millénaire pour le développement

13. Au Sommet du Millénaire des Nations Unies, tenu en 2000, les dirigeants du monde sont convenus de réaliser huit objectifs à l'horizon de 2015. Afin de permettre un suivi des progrès accomplis, chaque objectif est assorti de cibles, elles-mêmes comportant des indicateurs qui occupent une place essentielle dans les stratégies de nombreux organismes internationaux de développement. L'objectif 2 traite directement de l'éducation; les objectifs 3 et 6 comportent des indicateurs qui traitent directement de l'éducation.

14. L'objectif 2 vise à « Assurer l'éducation primaire pour tous », la cible consistant à « donner à tous les enfants [...] partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ». Les indicateurs sont le taux net de scolarisation dans le primaire, la proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième et le taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans.

15. L'objectif 3 vise à « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », la cible consistant à « éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire [...] à tous les niveaux de l'enseignement ». Les indicateurs sont notamment le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur et le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes.

16. L'objectif 6 vise à « Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ». Un des indicateurs est « le taux de scolarisation des orphelins par rapport au taux de scolarisation des enfants non orphelins âgés de 10 à 14 ans ».

L'Éducation pour tous

17. La Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous¹ stipule que toute personne – enfant, adolescent ou adulte – doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux. Cette perspective a été adoptée et soulignée dans le Cadre d'action de Dakar², en 2000. La Déclaration mondiale et le Cadre d'action ont défini six objectifs pour l'horizon 2015 :

- a) Développer la protection et l'éducation de la petite enfance;
- b) Rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
- c) Développer l'apprentissage et les savoir-faire auprès des jeunes et des adultes;
- d) Accroître de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes;
- e) Atteindre la parité entre les sexes d'ici à 2005 et l'égalité d'ici à 2015;
- f) Améliorer la qualité de l'éducation.

18. Le Cadre d'action souligne la nécessité de surveiller les performances en utilisant des « données solides et fiables en matière d'éducation » (par. 75), ainsi que « l'importance fondamentale des statistiques et la nécessité de disposer d'institutions crédibles et indépendantes chargées de les établir » (par. 76).

OCDE

19. La Direction de l'éducation de l'OCDE, qui est, elle aussi, une source importante de données statistiques fiables et comparables, a défini des buts et des objectifs qui soulignent l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie. Pour orienter ses travaux, la Direction s'est fixé six objectifs stratégiques :

- a) Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et mieux relier l'éducation et les autres domaines d'action socioéconomiques;
- b) Évaluer et améliorer les résultats de l'enseignement;
- c) Favoriser un enseignement de qualité;
- d) Repenser l'enseignement supérieur dans une économie mondiale;

¹ Adoptée à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande) du 5 au 9 mars 1990.

² Adopté lors du Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar du 26 au 28 avril 2000. Disponible à l'adresse suivante : <www.unesco.org/education/efa>.

- e) Renforcer la cohésion sociale par la formation;
- f) Construire un avenir nouveau pour l'éducation.

20. Des préoccupations subsistent, même si tout un chacun apprécie l'importance des objectifs du Millénaire et de l'Éducation pour tous, ainsi que la volonté politique et la mobilisation des ressources qui devraient permettre de réaliser les indicateurs et d'améliorer les capacités statistiques.

21. Une question concrète qui se pose est celle de la date butoir de 2015. À cette échéance, il devrait être possible d'identifier les systèmes nécessaires à l'évaluation des progrès accomplis et de se faire une idée du chemin qui reste à parcourir.

22. Il reste que les objectifs du Millénaire et de l'Éducation pour tous ne s'inscrivent pas clairement dans une philosophie unificatrice et que l'accent qu'ils placent sur l'utilité économique de la formation et de l'éducation de base se départit de la philosophie libérale que professent les commissions parrainées par l'UNESCO.

23. Il faudra peut-être réviser certains objectifs. En l'état, les objectifs du Millénaire mettent l'accent sur la scolarisation, qui sert d'instrument de mesure des connaissances acquises. Aussi importante que soit la scolarisation, si la question de fond est de savoir ce que les élèves ou les étudiants ont appris, il faut alors mesurer ce qu'ils savent. Si les décideurs veulent déterminer le niveau de réalisation des objectifs en matière d'apprentissage, il faudra évaluer les compétences de la population à un âge donné, que cette population soit scolarisée ou non.

24. On pourrait aussi se demander si les objectifs du Millénaire et de l'Éducation pour tous tiennent compte de l'éducation dans son ensemble. En effet, l'accent y est mis essentiellement sur l'éducation de base, aux dépens de l'éducation postsecondaire et de l'éducation des adultes, le principe retenu étant que l'éducation sert l'économie plutôt que la citoyenneté et le développement de la personne. La recherche, qui revêt un caractère essentiel pour la formation supérieure, est absente. Ces objectifs diffèrent sensiblement de ceux de l'OCDE, au point où l'on pourrait dire que le monde en développement et les pays développés ont des objectifs différents. Les objectifs du Millénaire et de l'Éducation pour tous traitent essentiellement de l'éducation primaire et de l'alphabétisation. L'intérêt que l'OCDE attache aux compétences de haut niveau traduit une volonté d'améliorer des économies saines.

25. La disparité des objectifs se traduit par un contraste des données. Alors que les pays en développement se préoccupent de recueillir des données qui leur permettront d'évaluer la situation de l'éducation de base, le monde développé s'intéresse à des statistiques relatives à l'apprentissage tout au long de la vie et à l'économie du savoir.

B. Données administratives et données d'enquête

26. Jusqu'à une date récente, les données administratives constituaient la principale source de données pour les niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire. Depuis peu, les enquêtes fournissent également des données sur la scolarisation et la nature des écoles.

27. Les deux sources de données ont été exploitées isolément à chaque étape du cycle statistique, sur les plans national et international. Comme on pouvait s'y

attendre, les concepts, les infrastructures et les méthodes de travail qui se sont développées de part et d'autre ont favorisé des résistances et des préjugés concernant les données les plus « appropriées ». Les deux camps se sont retranchés sur leurs positions. On entend alors soit des explications péremptoires disqualifiant l'autre source, soit une argumentation étayée en faveur d'une source donnée, soit encore une tentative de rapprochement.

28. Compte tenu de la diversité des sources de la disparité des buts, des concepts, des définitions et des méthodes, il n'est pas surprenant que des divergences apparaissent, telles que celles concernant le nombre des enfants scolarisés. Lorsque les divergences sont importantes, les organismes concernés doivent essayer de rapprocher leurs estimations. Le problème tient-il à la qualité des travaux ou à l'utilisation de concepts différents, tels que l'inscription ou la fréquentation scolaire?

29. Les organismes doivent également se rendre compte qu'une autre source de données peut être exploitée pour compléter ou confirmer leurs propres sources et que les atouts d'un organisme peuvent profiter à d'autres. Par exemple, les équipes qu'un organisme implante dans un pays ou dans une région peuvent fournir des éléments d'appréciation susceptibles d'améliorer les travaux de collecte et d'interprétation d'un autre organisme.

30. *Une action plus systématique devra être entreprise pour exploiter les deux types de sources. Si les grands organismes ne sont pas en mesure d'aplanir leurs divergences, il faudra peut-être instituer un nouveau processus qui permettra de remédier à cette situation. Il s'agira peut-être de créer un nouvel organisme qui, en collaboration avec la Division de statistique, donnera des avis.*

C. Enquêtes multiples

31. Il conviendrait d'assurer une meilleure coordination entre les grandes enquêtes auprès des ménages qui comportent d'importants volets éducation. À l'exception du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, qui présentent un historique et une méthodologie similaires et coopèrent de façon limitée, toute cohérence apparaît essentiellement fortuite dans la mesure où les organismes intéressés ont, chacun, élaboré des questions destinées à des enquêtes spécifiques. Il n'existe pas de liste récapitulative des pays ayant déjà fait l'objet d'une enquête ni de programme indiquant les pays où sont prévues des enquêtes.

32. *L'on pourrait s'efforcer d'instaurer une certaine cohérence, en faisant appel à des experts en éducation. Les programmes pourraient être coordonnés de manière à ce que les données soient recueillies régulièrement dans les pays où le besoin se fait davantage sentir. Toutefois, ce projet ne pourra se concrétiser qu'avec la désignation d'un mécanisme ou d'un organe de coordination.*

D. Enquêtes sur les résultats

33. De nombreuses enquêtes sur les résultats ont été menées ces dernières années, principalement dans les pays développés. Depuis la Conférence mondiale de l'Éducation pour tous, tenue en 1990, on a mis au point une nouvelle génération d'évaluations, orientée vers les pays en développement. À l'image des évaluations

de l'Association internationale des sciences économiques (AISE) et de l'OCDE, les nouvelles évaluations décrites à l'annexe II au présent rapport fournissent des informations qui peuvent permettre d'améliorer la qualité et de renforcer les capacités de recherche et d'évaluation des systèmes nationaux d'éducation. Dans la mesure où ces actions instaurent une culture de suivi et d'évaluation, elles contribuent à renforcer les capacités statistiques.

34. Selon la perspective, les comparaisons internationales de résultats peuvent être perçues comme d'importants outils de changement ou comme des instruments dangereux. Pour les statisticiens et les éducateurs, les enquêtes constituent des investissements utiles. Toutefois, le responsable politique ou le décideur qui réalise ces investissements doit mettre en balance l'incertitude de leurs avantages potentiels et la certitude que son pays ne sera pas classé au premier rang. Tout naturellement, la persistance d'un mauvais classement poussera, à terme, un pays à se retirer de ces comparaisons internationales. *Le défi à relever consiste à tirer parti des avantages que peuvent présenter les enquêtes internationales sur les résultats, tout en limitant les risques liés aux classements qui en découlent.*

35. Le nombre des enquêtes sur les résultats soulève des questions concernant leur prolifération, l'absence de coordination, les coûts, la charge que représente la communication d'informations et le risque d'une division entre nations riches et nations pauvres. Les enquêtes affichent une forte croissance. Le sentiment est que seuls quelques experts internationaux connaissent l'historique des différentes enquêtes, le lien entre ces enquêtes et les éléments qui justifient l'organisation d'une enquête donnée.

36. Certaines forces s'opposent à la coopération et encouragent la multiplication des enquêtes, en raison de la divergence des perspectives et peut-être de la concurrence, dans la mesure où l'AISE représente les chercheurs, tandis que l'OCDE et l'UNESCO représentent les États. Par ailleurs, la prolifération des enquêtes peut être encouragée par des pays qui n'ont pas réalisé d'enquête dans un domaine donné et estiment que l'intervention de plusieurs organismes favorisera la réalisation des enquêtes qu'ils souhaitent.

37. La concurrence peut être bénéfique dans la mesure où elle permet l'expression de nombreuses options. Peut-être dispose-t-on d'une expérience suffisante pour déterminer les options les plus intéressantes ou pour combiner les atouts des différentes démarches. En l'état, on pourrait conclure que les ressources ne sont pas utilisées de manière efficace.

38. *L'AISE et l'OCDE pourraient coordonner les enquêtes sur les résultats afin de gagner en efficacité et d'améliorer les prestations. Les organismes de financement – pays ou organisations internationales – pourraient exiger une meilleure coordination et lier leur appui financier à la coopération ou proposer des incitations à la coopération.*

39. En ce qui concerne les ressources, la question se pose de savoir dans quelle mesure les données nationales issues des enquêtes internationales sur les résultats sont utilisées. Certains pays analysent leurs données de manière approfondie et rendent compte des résultats ventilés, par exemple, par région et par sexe. D'autres s'intéressent aux éléments du rapport international ayant trait au classement des pays. Les pays peuvent ne pas exploiter les données faute de ressources, de compétences en matière de recherche ou de volonté politique.

E. Animation, coordination et répartition des responsabilités

40. Le nombre des organisations qui, au plan international, s'intéressent à l'éducation, crée une situation particulièrement dynamique qui peut également être source de confusion et de gaspillage. Les organisations évoquent la collaboration davantage qu'ils ne la pratiquent, d'où la subsistance de nombreux problèmes de coordination. Parfois, les organismes qui disent coopérer s'en tiennent à un seul stade du cycle statistique, tel que la collecte de données ou la formation.

41. Le Comité de coordination des activités de statistique est le mécanisme chargé de la coordination statistique entre les organismes internationaux. Il se réunit habituellement deux fois par an et permet aux responsables des statistiques des organisations internationales d'échanger des vues sur des problèmes d'intérêt commun. Le Comité, qui relève de la Division de statistique de l'ONU, a étudié des questions telles que l'utilisation d'un cadre international commun de contrôle de la qualité et l'échange des métadonnées, qui y est associé.

42. La structure du Comité limite ses capacités de coordination. En effet, le Comité regroupe les directeurs de la statistique des organismes internationaux, ce qui exclut les organismes qui n'ont pas de directeur de la statistique et des organismes importants qui n'ont pas un caractère international. D'autre part, certains organismes qui ont un directeur de la statistique n'en sont pas membres. Par ailleurs, *dans la mesure où le Comité traite de tous les sujets, il conviendrait sans doute de mettre en place une autre structure, peut-être subsidiaire, qui consacrerait le temps voulu à la coordination des statistiques de l'éducation.*

43. La manière dont les pays répartissent les responsabilités en matière d'éducation pose un problème fondamental de coordination. Des ministères distincts peuvent avoir la charge de différents niveaux d'éducation et d'éléments y afférents tels que les ressources financières. D'autre part, si l'éducation primaire et secondaire est systématiquement confiée à un ministère, l'éducation des adultes est diversifiée et répartie entre plusieurs ministères, tels que ceux de l'agriculture, du travail et de la santé. La responsabilité de la collecte et de la communication des données peut être confiée à un ministère de l'éducation ou à un office national de la statistique. Cette répartition se reflète dans les activités menées à l'échelle internationale.

44. Si la responsabilité de l'éducation incombe à l'UNESCO, d'autres organismes s'occupent également de la collecte, de la conservation et de la diffusion des données. L'UNICEF, la Banque mondiale et d'autres organismes participent à ces activités. Certains organismes d'aide bilatérale gèrent aussi d'importants programmes de collecte de données.

45. S'agissant de la collecte des données, une ligne de partage apparaît entre l'Institut de statistique de l'UNESCO, qui s'intéresse depuis toujours aux données administratives, et d'autres organisations qui, elles, s'intéressent aux données d'enquête. L'Institut collabore essentiellement avec les ministères de l'éducation, tandis que les autres organisations traitent avec les offices nationaux de la statistique.

46. En ce concerne les définitions et les classifications, la Division de statistique de l'ONU s'en remet à l'UNESCO. S'agissant de la qualité, même si la Division de statistique apparaît logiquement comme l'organe de référence, le Fonds monétaire international (FMI) joue un rôle grandissant. Il est à se demander de quelle autorité dispose encore la Division de statistique. *En ce qui concerne aussi les activités*

fondamentales de renforcement des capacités statistiques, on serait en droit d'attendre de la Division de statistique qu'elle fournisse un appui plus global à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des données.

47. À l'OCDE, le recours à des comités pour étudier les indicateurs internationaux de l'enseignement (INES) a donné d'excellents résultats. Toutefois, ces comités peuvent faire double emploi et créer un tel volume d'activités que les pays doivent consentir des efforts importants pour y participer et se tenir au courant de l'évolution de la situation. La participation des pays de l'OCDE aux différentes enquêtes peut grever leurs ressources, notamment s'ils participent également aux enquêtes de l'AISE.

48. *Les bases de données électroniques et le Web sont de puissants outils d'échange de l'information qui pourraient être davantage utilisés. Le Réseau international d'enquêtes sur les ménages est un modèle intéressant qui pourrait être adapté à un éventail plus large d'activités et d'intervenants. Les fonctions de recherche des inventaires devraient permettre d'identifier les enquêtes par désignation, contenu et principaux intervenants.*

49. *Le même mécanisme ou un mécanisme similaire devrait permettre d'échanger des informations sur les programmes et les activités liés au renforcement des capacités statistiques, qu'ils fassent intervenir des organismes internationaux et plus d'un pays ou un pays donateur et le pays bénéficiaire de l'assistance.*

50. *Il y a lieu d'encourager la réflexion et les initiatives engagées à l'échelle du système, telles que l'action que mène l'Institut de statistique de l'UNESCO pour intégrer, d'une part, le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabetisation (LAMP) et l'Enquête sur l'alphabetisation des adultes et les compétences pour la vie (ALL) et, d'autre part, le Projet sur l'évaluation des résultats de l'apprentissage (ALO) et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), tout comme le projet visant à utiliser le LAMP comme un module du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires.*

51. Ces nouvelles enquêtes reflètent non seulement une certaine conception mais aussi l'évolution de la situation en ce qui concerne la mesure du niveau de l'alphabetisation. Les estimations les plus anciennes et les plus simples s'appuyaient sur le niveau de l'enseignement suivi pour déterminer la capacité de lecture. Par la suite, les enquêtes posaient la question de savoir si une personne savait lire et écrire. Les enquêtes modernes sur l'alphabetisation recueillent des données d'évaluation (plutôt que des éléments fournis par les personnes interrogées) qui, s'agissant du niveau d'alphabetisation de la population, présentent une image spectrale plutôt que dichotomique.

F. Fardeau de la réponse – Qu'est-ce qui est essentiel?

52. La collecte de données à partir des questionnaires conjoints de l'UNESCO, de l'OCDE et d'EUROSTAT (UOE) limite les doubles emplois et réduit le fardeau de la réponse pour les pays concernés. Toutefois, le volume, la fréquence et la complexité continuent de poser des problèmes liés à des questions de définition et de procédure.

53. Les données administratives relatives au nombre d'étudiants, de diplômés et d'enseignants, ainsi qu'aux revenus et aux dépenses, sont considérées depuis

longtemps comme des données essentielles en ce qui concerne le fonctionnement du système éducatif. Il est de plus en plus admis que les données d'enquête relatives aux connaissances ou au savoir-faire des diplômés ou de la population dans son ensemble revêtent aussi un caractère essentiel. Le volume et la complexité des requêtes annuelles constituent une charge considérable tant pour les pays développés que pour les pays en développement.

54. S'ajoute à cette charge le fait que les pays reçoivent des requêtes qui font double emploi avec les questionnaires UOE, soit de la part d'autres organisations soit de la part d'entités de l'OCDE qui ne s'occupent pas des questionnaires UOE. Ce double emploi laisse à penser que soit les systèmes en place ne permettent pas de traiter les questionnaires avant la formulation de nouvelles requêtes, soit les inventaires de données ne sont pas bien connus, soit encore l'accès aux données pose des problèmes.

55. Les enquêtes sur les résultats menées par l'OCDE et l'AISE absorbent les ressources qui pourraient être affectées à la collecte des données administratives de base. Certains pays ne sont pas en mesure d'obtenir ou de mobiliser les ressources voulues pour mettre en place les personnes et les systèmes nécessaires à la communication des informations. C'est ainsi que l'on observe un décalage par rapport aux normes internationales et que les informations sollicitées dans les questionnaires UOE ne sont pas toutes disponibles. Certains pays, dont les données administratives ont été réduites à néant, ne sont pas actualisées ou se sont détériorées, répondent toutefois sans difficulté aux enquêtes sur les ménages.

56. *S'il appartient aux pays concernés de s'attaquer aux problèmes susmentionnés, les organismes internationaux pourraient :*

a) *limiter leurs demandes de données, de manière à ne pas compromettre la capacité des pays d'y répondre. L'UNICEF, l'OCDE et EUROSTAT pourraient même s'efforcer de déterminer si une enquête annuelle est nécessaire;*

b) *étudier soigneusement toute nouvelle initiative et, à ce titre, non seulement établir si les données sollicitées sont réellement requises mais aussi vérifier si les mêmes données ou des données suffisantes n'ont pas déjà été recueillies ou ne doivent pas être recueillies par une autre organisation ou dans le cadre d'une autre enquête;*

c) *établir une liste exhaustive des variables essentielles qui doivent être recueillies, afin que les pays puissent participer aux programmes de collecte internationale de données. Cette liste devrait faire ressortir l'importance de chaque variable, de manière à ce que les pays gèrent leurs ressources en conséquence;*

d) *procéder à un examen périodique des principaux outils de collecte des données, afin de systématiser le recueil des informations. L'examen porterait notamment sur les outils utilisés dans les programmes suivants : UOE, Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Étude de la mesure des niveaux de vie et Questionnaire unifié des indicateurs de développement (QUID). Le résultat de cet examen serait un projet de modèle à soumettre aux organismes chargés de la collecte des données.*

57. Il n'existe pas de liste de variables essentielles. En concentrant leur attention sur les variables essentielles, les pays pourraient rattraper les retards qu'ils accusent dans la communication des informations et améliorer leurs systèmes, de manière à

pouvoir présenter des rapports annuels cohérents. La mise en œuvre de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) est un des défis qu'il faut relever. Nombre de pays ont besoin d'un appui important des organismes internationaux pour intégrer leurs programmes au CITE, tandis que certains pays en développement n'ont jamais établi de tableaux de correspondance qui indiquent comment, où et dans quelle mesure les concepts et les catégories présents dans une classification peuvent être identifiés dans des versions différentes et notamment antérieures de la même classification.

58. L'examen des outils et l'établissement d'une liste de variables essentielles n'exigent pas de consultations suivies en personne ou de délais particulièrement longs. Ces actions peuvent être menées par le biais de la consultation de documents électroniques. La suggestion visant à accorder une attention particulière aux variables se fait l'écho de l'orientation adoptée par le BIT, qui distingue plusieurs étapes de développement statistique (primaire, secondaire et avancée), recommande des activités prioritaires pour chaque étape et identifie des sources optimales ou acceptables dans la documentation qu'il a récemment consacrée au renforcement des capacités statistiques.

G. Définitions et classifications

59. Au nombre des problèmes fondamentaux, on notera l'absence d'une définition et d'une classification généralement acceptées, applicables aux universités et à la mesure de la formation continue, comme en témoignent les initiatives de l'OCDE, de l'UNESCO et d'EUROSTAT. Le CITE lui-même apparaît limité. Les pays développés et les pays en développement éprouvent des difficultés à intégrer leurs systèmes éducatifs au CITE, peut-être parce qu'initialement ce système de classification était destiné aux pays européens développés.

60. Une des difficultés techniques qui se pose tient au fait que, même dans le cas d'une bonne intégration au CITE, les sources administratives ou les enquêtes ne fournissent pas les détails exigés pour la classification. D'autres difficultés sont signalées dans les documents élaborés pour le Groupe technique du projet des indicateurs internationaux de l'enseignement (INES) et ses réseaux ou dans les annexes de *Regards sur l'éducation*, où sont évoqués les problèmes que rencontrent les pays qui s'efforcent de faire cadrer leur réalité avec les définitions et les classifications.

61. En dépit de ces difficultés, qui donnent à penser que les concepts de base et donc les données pourraient être remises en question, on s'emploie avec détermination à élaborer ou à préciser des indicateurs qui devraient permettre de procéder à des comparaisons dont les conséquences seront considérables sur le plan des orientations.

H. Procédure

62. La documentation des questionnaires UOE constitue un élément de référence pour la communauté internationale de l'éducation. Toutefois, il subsiste des problèmes concernant la documentation, la collecte, l'élaboration des indicateurs et la vérification. L'accumulation de problèmes, parfois d'importance mineure, peut se

traduire par des différences importantes dans la communication des données statistiques et le fardeau de la réponse.

63. Les pays ou l'UOE modifient périodiquement les définitions ou les procédures, ce qui entraîne une altération des données et des indicateurs. Même si ces modifications font l'objet d'explications écrites, celles-ci finissent par se perdre avec le temps et les usagers en viennent à ne pas comprendre les changements opérés.

64. En raison des changements effectués, les pays peuvent découvrir des omissions anciennes et rencontrer des problèmes en matière de collecte des données. Les changements peuvent avoir des répercussions importantes en ce qui concerne les ressources, notamment lorsqu'il s'agit de révisions intéressant des éléments anciens. Les outils utilisés pour recueillir les données et l'administration des requêtes peuvent également être sources de problèmes.

65. Les plaintes selon lesquelles le recueil des données effectué par l'UOE n'est pas suffisamment transparent tiennent sans doute au fait que les pays ne disposent pas des algorithmes que l'OCDE utilise pour élaborer les indicateurs. Le sentiment qui en ressort est que l'OCDE peut même estimer les données manquantes sans faire connaître les règles qui régissent ses estimations.

66. La vérification exige un temps considérable dans la mesure où les procédures de révision de l'OCDE introduisent peut-être des modifications qui peuvent passer inaperçues, notamment en cas de changement de personnel ou si l'on ne dispose pas d'assez de temps pour examiner la volumineuse documentation annuelle. L'OCDE sollicite des données de sources autres que les centres de compétences chargés de l'éducation, qui éprouvent des difficultés à faire le rapprochement entre les communications parce qu'ils ne sont pas au fait des autres requêtes.

67. Les systèmes d'enregistrement des changements et des règles de révision doivent être étudiés dans le cadre de l'examen évoqué plus haut. Il convient d'accorder l'attention voulue à l'intégration des règles de révision et des principaux changements dans les logiciels de communication des informations. Ces modifications aideraient les pays à former leur personnel.

I. Qualité des données et renforcement des capacités

68. L'établissement de statistiques internationales repose sur la capacité des pays et des organismes nationaux et locaux à fournir des statistiques concernant leurs systèmes éducatifs et les résultats d'apprentissage de leurs populations. Collectivement, les organisations internationales consentent des investissements importants pour aider les pays dont les systèmes statistiques sont fragiles à renforcer durablement leurs capacités.

69. En termes généraux, le renforcement des capacités statistiques consiste à aider les pays à mener les actions suivantes : mettre en place des systèmes statistiques opérants, ainsi que des cadres institutionnel et juridique appropriés; instituer des valeurs fondamentales telles que la confidentialité et la protection de la vie privée; pratiquer l'objectivité, en dehors de toute influence politique; définir des méthodes d'évaluation des priorités, que celles-ci intéressent l'État ou d'autres usagers; et mettre en place des mécanismes chargés de coordonner les différents volets du système statistique.

70. L'action visant à renforcer les capacités statistiques tend à privilégier la production aux dépens de l'utilisation des statistiques. Si cette tendance est compréhensible, il est de l'intérêt à long terme des organismes qui recueillent les statistiques d'associer à la fois les utilisateurs et les fournisseurs de statistiques. Cette démarche renforcerait la relation entre usagers et producteurs, améliorerait la qualité et la pertinence des données, mettrait en lumière la nécessité de continuer à promouvoir le recueil des données et contribuerait à créer la demande nationale de données, qui est indispensable au développement d'une offre soutenue de statistiques. L'on gagnerait à associer à cette action des organisations qui, telles que l'Institut international de planification de l'éducation (IIPE), ont une tradition ancrée de collaboration avec les planificateurs.

71. *Les organisations qui exploitent des données administratives pourraient travailler ensemble afin de développer les compétences nécessaires, même dans plusieurs disciplines différentes. Les organisations qui se spécialisent dans les enquêtes pourraient trouver des moyens de travailler ensemble.*

72. Si cette coopération fait défaut, c'est peut-être parce que les organismes dont on pourrait s'attendre à ce qu'ils sortent de leurs limites organisationnelles ou bien n'ont pas assez de ressources ou bien n'ont pas le mandat nécessaire à cet effet. *Les objectifs de PARIS21 doivent être intégralement réalisés, au moyen d'un financement approprié.*

73. Pour le présent examen, il faut entendre par création de capacités statistiques l'aide apportée aux pays pour qu'ils élaborent et tiennent à jour l'information nécessaire pour la gestion de leur système éducatif. Les systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement permettent de fournir des services utiles, par exemple de délivrer aux diplômés copie de leur diplôme ou aux anciens enseignants une attestation d'emploi.

74. Au niveau le plus simple, les données administratives sont un dénombrement des élèves et étudiants, de préférence par sexe, par classe et par âge. Des systèmes plus complexes peuvent inclure des informations sur l'origine des élèves et étudiants et stocker des données informatiques individuelles de façon que le curriculum de l'élève soit connu et de façon à permettre l'interprétation des tendances constatées.

75. Certaines organisations qui sont actives dans la création de capacités statistiques travaillent avant tout avec les ministères de l'éducation. C'est surtout à l'Institut de statistique de l'UNESCO que l'on trouve le plus de spécialistes de cette question, cet organisme ayant créé une session distincte, à la tête de laquelle se trouve un spécialiste qui rend compte au directeur de l'Institut. D'autres organisations actives dans la création de capacités statistiques travaillent plutôt avec les bureaux nationaux de statistique.

76. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale jouent désormais un rôle grandissant dans le contrôle de la qualité et la création de capacités statistiques. Le Fonds monétaire international a en effet créé un ensemble de normes pour garantir que les marchés internationaux disposent de statistiques fiables. L'application des normes qu'il a définies est facultative, mais le FMI surveille cette application et il est le seul organe international à entreprendre, à cet effet, des évaluations sur place. Certains observateurs constatent que le FMI est le seul organisme ayant l'autorité voulue pour obtenir le respect de normes internationales.

77. La Banque mondiale finance le développement statistique dans différents pays, soit directement, soit par le canal d'autres organismes. Les pays sont encouragés à se doter d'une stratégie statistique nationale, et quand c'est le cas, ils peuvent demander et obtenir une aide pour développer leur système statistique. La Banque mondiale a apporté son soutien à la création de l'Institut de statistique de l'UNESCO et maintient son appui, en particulier en vue du développement de mécanismes consultatifs, l'adoption de nouvelles stratégies d'enquête et l'amélioration des statistiques nationales de l'éducation. Le programme des indicateurs mondiaux de l'éducation représente un effort majeur à cet égard depuis qu'il a commencé au milieu des années 90, quand la Banque mondiale finançait à l'Institut de statistique de l'UNESCO et à l'OCDE des travaux visant à aider les pays à développer leurs systèmes statistiques de façon qu'ils puissent fournir des statistiques comparables. Dans le Programme d'indicateurs mondiaux de l'éducation, l'Institut de statistique de l'UNESCO et l'OCDE travaillent avec 19 pays.

78. L'Institut de statistique de l'UNESCO applique un modèle d'évaluation qui part du DQAF du FMI (Cadre d'évaluation de la qualité des données), plus précisément de la structure définie pour évaluer les pratiques suivies et la qualité des données. L'Institut de statistique de l'UNESCO dispense une formation au personnel statistique national, pour le familiariser avec le DQAF et travaille avec lui à la préparation d'un examen public des systèmes en place au niveau des établissements scolaires, de chaque région et de chaque pays. Le repérage des lacunes, à chacune des phases du cycle statistique, permet de baliser la voie à suivre pour renforcer les capacités statistiques. Ce travail est facilité par le modèle de gestion décentralisée qu'applique l'Institut de statistique de l'UNESCO : celui-ci dispose de deux bureaux régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique, trois en Afrique et un en Amérique latine. D'autres organisations travaillent depuis un siècle mondial et offrent une formation et d'autres formes d'aide, selon les circonstances, dans différentes régions du monde.

79. Le Cadre d'évaluation de la qualité des données défini par le FMI offre peut-être aussi un moyen de mieux coordonner les efforts entrepris. L'utilisation par l'Institut de statistique de l'UNESCO de cet instrument, pour analyser méthodiquement les problèmes et préparer les évaluations des options et des priorités, semble bien fonctionner. Si d'autres organismes devaient utiliser le même modèle, les conseils dispensés acquerraient une plus grande cohérence. L'étape suivante consisterait, pour des organismes internationaux, à travailler ensemble avec les mêmes organismes, dans un pays donné.

80. *Il serait utile que l'Institut de statistique de l'UNESCO prenne l'initiative de donner des directives d'ensemble sur les statistiques de l'éducation.* Dans le domaine de l'éducation, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique dispose peut-être de matériaux pertinents. Les statistiques de la justice reposent sur un modèle particulièrement complet. L'impulsion ainsi apportée aux statistiques de l'éducation porterait sur les variables retenues et choisies en priorité, dans l'esprit de ce qui a été dit plus haut au chapitre F « Qu'est-ce qui est l'essentiel » et amènerait à recommander, pour chaque variable retenue, soit des données administratives, soit des données d'enquête.

81. Il faut ici mentionner spécialement le logiciel du Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement car certaines des tentatives visant à développer un logiciel adapté aux pays en développement ont été abandonnées et

d'autres allant dans le même sens semblent se heurter à des difficultés. Ces efforts sont peut-être une tâche trop lourde pour des bureaux de statistique pris isolément, ont peut-être été mal intégrés dans la capacité des pays concernés, font peut-être double emploi avec d'autres tentatives, ou ont peut-être été rendus obsolètes par l'évolution des logiciels.

82. Dans les pays développés, ces problèmes ont été résolus en utilisant des logiciels produits et mis à jour par des sociétés privées spécialisées. Une telle solution s'applique peut-être aux pays en développement. Même si des incitations sont offertes pour rémunérer des entreprises privées travaillant sur un marché nécessairement étroit, ces incitations s'avéreront sans doute moins coûteuses que la méthode actuelle. Si elles coopèrent avec une organisation internationale qui comprend bien les problèmes qui se posent dans les établissements scolaires des pays en développement, ces sociétés privées seront sans doute mieux à même d'adapter les systèmes nouveaux à un système approprié et robuste qui pourrait avoir de larges applications.

83. *Un organe international pourrait inviter des sociétés privées qui se spécialisent dans la fabrication de logiciels d'information sur la gestion des établissements d'enseignement à coopérer avec des producteurs d'un logiciel nouveau, pour fabriquer un logiciel susceptible d'être largement utilisé dans les pays en développement. Une telle société privée pourrait se trouver dans un pays émergent. La responsabilité de la maintenance, de la mise à jour et de la formation pourrait être confiée à la coentreprise ainsi formée.*

J. Confidentialité

84. La collecte de données administratives et les enquêtes produisent des quantités importantes d'informations individuelles que, dans de nombreuses sociétés, on considère comme confidentielles et qu'on ne s'attend pas à voir diffusées.

85. De nombreux organismes statistiques se sont dotés de principes et de procédures destinés à préserver la confidentialité des données. Néanmoins, les problèmes de confidentialité deviennent plus pressants, avec le temps, car la technologie permet désormais de collecter, de stocker, de recouper et de diffuser les informations. Ces problèmes deviendront sans doute plus complexes quand les données collectées dans un pays seront utilisées dans un autre pays.

86. Divers facteurs font de la confidentialité une question complexe au niveau international. Les pays sont plus ou moins capables d'entreprendre des analyses statistiques et certains s'appuient sur les organismes internationaux même pour entreprendre l'analyse des données nationales. Les différentes sociétés attachent une importance variable à la confidentialité et certaines ne sont pas en mesure de garantir un niveau minimum de confidentialité même si elles le souhaitent. Certains pays qui ont les ressources et qui attachent une grande importance à la confidentialité n'ont pas pour autant une conception identique des systèmes juridiques et des procédures propres à assurer la confidentialité.

87. Les pratiques suivies par les organismes internationaux et bilatéraux d'aide soulèvent également divers problèmes. Les microdonnées peuvent être conservées par un organisme international ou un organisme bilatéral responsable de l'enquête entreprise, ou bien ces microdonnées peuvent être conservées dans le pays où les

données ont été collectées. Dans le premier cas, la charge imposée au pays en question est moins lourde et cela facilite la recherche et la rédaction des rapports en vue de comparaisons internationales. Dans le second cas, les auteurs des rapports internationaux doivent s'en remettre à la capacité et la volonté du pays de procéder aux analyses voulues. Une fois le rapport rédigé, les organismes internationaux et les chercheurs n'ont accès à des fichiers comportant des microdonnées que si le pays ou l'organisme diffuse ces fichiers et s'ils sont compatibles avec ceux d'autres pays.

88. Si les organismes d'aide internationale ou bilatérale conservent des microdonnées, la communauté internationale doit résoudre diverses questions : *Faut-il une autorité internationale chargée de surveiller l'utilisation des données, éventuellement au moyen d'accords en vue du respect de la confidentialité?*

K. Diffusion : obtention et utilisation des données

89. Traditionnellement, les statistiques de l'éducation se présentent sous forme de tableaux détaillés et de bases de données complexes qui intéressent peu de monde. Mais d'énormes changements dans la complexité et l'utilisation du matériel et des logiciels ont pour résultat que les recueils de tableaux statistiques sont désormais remplacés par des données diffusées sur le Web. Du fait, par ailleurs, de l'intérêt grandissant porté aux données statistiques et aux indicateurs en général, les bureaux de statistique nationaux ont maintenant la possibilité de diffuser plus largement les données statistiques, de les organiser différemment et de permettre aux usagers de choisir ainsi les diverses tendances dont ils veulent faire une étude comparée.

90. De nombreux organismes internationaux, régionaux et nationaux s'emploient à développer leurs propres bases de données internationales sur l'éducation, bien qu'ils puisent généralement aux mêmes sources, notamment les données de base de la collection UOE (UNESCO/OCDE/EUROSTAT). *Étant donné les coûts élevés de développement et de maintenance, une coopération est donc souhaitable dans le partage de ressources rares et pour en faciliter l'obtention.*

91. Il serait utile que les organismes statistiques fournissent une meilleure information sur l'origine de ces données. Même des usagers très au fait de la question trouvent parfois difficile le repérage des sources et ont du mal à comprendre les différences, parfois spectaculaires entre les résultats signalés par des organismes différents. *Des organismes internationaux pourraient donner « l'itinéraire » qu'ont suivi les données, depuis leur source originelle, jusqu'à leur inclusion dans les bases de données internationales.* Voilà un rôle qui conviendrait bien à la Division de statistique des Nations Unies comme à l'Institut de statistique de l'UNESCO.

92. Pour être utilisées au mieux, les données doivent faire l'objet d'une analyse et d'une diffusion systématiques. Les enquêtes diffèrent par leur thème principal. Alors que certaines enquêtes donnent lieu à des rapports de pays, parfois sur un thème unique, d'autres aboutissent à des analyses comparatives. *Un surcroît d'analyse est nécessaire pour tirer le meilleur parti possible des bases de données recueillant les informations provenant d'enquêtes. Une fois que la confidentialité est assurée, l'accès électronique permet de faire un meilleur usage de données qui ont été recueillies à un coût qui, évidemment, n'est pas négligeable.*

L. Pressions nouvelles – internationalisation, commerce international et commercialisation

93. La mobilité augmente dans l'enseignement supérieur, et ce phénomène se propage aussi à l'enseignement secondaire. Les pressions qui engendrent ces changements, par exemple la place de plus en plus grande faite à la connaissance, dans les sociétés modernes, l'internationalisation du marché du travail et la nécessité de qualifications qui soient reconnues sur le plan international ne pourront qu'augmenter. Les négociations menées à l'OMC sur le commerce des services et l'Accord général sur le commerce des services engendreront d'autres pressions; cet accord, comporte des dispositions sur l'enseignement à distance et sur les campus satellites créés dans d'autres pays et sur les étudiants et enseignants qui étudient et qui travaillent à l'étranger.

94. Étant donné l'intérêt que le secteur privé porte de plus en plus à la production de services éducatifs, par exemple la formation en vue d'une activité industrielle, et la participation toujours plus grande de fournisseurs de services tels que les organisations professionnelles, les organisations non gouvernementales et les sociétés privées, on peut s'attendre à ce que ces pressions accroissent encore la mobilité à l'avenir.

95. Certaines données sont disponibles sur la mobilité des étudiants, mais on est très démuné sur les programmes d'enseignement et sur les fournisseurs de ce type de services d'enseignement. Le manque de données est aigu s'agissant des activités commerciales qui, selon certains observateurs, seraient en augmentation rapide; par ailleurs la distinction entre secteur public et secteur privé dans l'enseignement est toujours plus floue.

96. Le manque de données sur la participation du secteur privé à l'éducation ne se borne pas aux activités internationales. On dispose de très peu de données sur les activités éducatives des entreprises privées dans les différents pays.

97. Ce sont là des domaines où un cadre conceptuel permettrait de dire si des données sont nécessaires et de repérer les lacunes.

III. Conclusions et recommandations

98. **Les statistiques internationales de l'éducation constituent un domaine tellement vaste que la présente étude ne peut être considérée que comme préliminaire. Elle montre la richesse et la diversité de l'information sur l'éducation et l'acquisition des connaissances, mais elle montre aussi l'absence de bases conceptuelles communes et le caractère très limité de la coopération. Ces problèmes fondamentaux entraînent des doubles emplois, alourdissent la charge de travail des enquêtés et obscurcissent l'objectif visé. À notre avis, les statistiques internationales de l'éducation auraient tout à gagner des progrès dans ces deux domaines.**

99. **On a vu dans le corps du présent rapport plusieurs propositions et suggestions, mais les recommandations suivantes revêtent un caractère prioritaire et urgent :**

a) Il faut développer un cadre conceptuel détaillé pour les statistiques internationales de l'éducation. Ce cadre s'appuierait sur ce qui existe déjà dans les organisations internationales et dans les bureaux nationaux de statistique, et il répondrait aux besoins des pays développés comme des pays en développement;

b) Ce cadre conceptuel formerait la base d'un noyau d'indicateurs qui seraient à identifier. Ces indicateurs essentiels devraient être définis par niveau d'importance et par source. Le cadre conceptuel et la liste des principaux indicateurs encourageraient la coopération et faciliteraient la création de capacités en définissant des priorités précises;

c) La Commission de statistique devrait créer un groupe de travail international ayant pour tâche de mettre au point, dans un délai de 12 mois, le cadre conceptuel détaillé à utiliser pour l'établissement des statistiques internationales de l'éducation.

Annexe I

Nature des statistiques de l'éducation

1. Certains concepts de base sont utiles pour examiner la question des statistiques de l'éducation.

Acquisition des connaissances et éducation

2. L'acquisition des connaissances est un concept beaucoup plus vaste que celui de l'éducation. En parlant d'acquisition des connaissances, on met l'accent sur le fait que ce sont les individus qui apprennent, quels que soient l'origine des connaissances acquises et le lieu de cette acquisition; la notion concerne ce qui se passe dans le for intérieur de l'individu en question. En parlant d'éducation, au contraire, on privilégie l'intervention d'autrui – les parents, les enseignants, les employeurs – qui s'attachent à « éduquer » l'intéressé.

Éducation permanente et acquisition permanente de connaissances

3. Si l'on met l'accent sur l'éducation des jeunes, la collecte des données porte alors sur une tranche d'âge limitée et, de façon générale, sur les activités des établissements d'enseignement qui sont reconnus et organisés comme tels. Mettre l'accent sur l'école aboutit à des statistiques de l'éducation où on privilégie l'apport de facteurs de production ou « l'exposition » à l'éducation. Si au contraire on met l'accent sur l'acquisition permanente de connaissances à l'âge adulte, alors il faut, pour le moins, envisager les activités éducatives d'un beaucoup plus grand nombre d'institutions, de façon à inclure les employeurs et diverses associations à but non lucratif qui généralement ne sont pas considérées comme à vocation éducative. L'éducation permanente et l'acquisition de connaissances qui a lieu en dehors des établissements d'enseignement amènent à envisager avec un intérêt nouveau les situations résultantes, et ce qui a été effectivement appris.

4. À partir, peut-être, des années 70, de nombreuses sociétés se sont intéressées à l'éducation permanente, après l'âge normal de la fin de la scolarité. La complexité technologique grandissante et l'accélération des changements ont poussé les sociétés à organiser l'éducation permanente. Celle-ci est en rapport direct avec l'emploi et avec les besoins de l'économie, et c'est dans ce cas que l'éducation permanente est la plus largement reconnue, mais plus généralement on admet, de longue date, qu'il est important que les adultes continuent à acquérir des connaissances même si celles-ci ne sont pas directement liées à leur travail, car cela leur permet de contribuer à leur propre épanouissement, à celui de leur famille et au progrès social en général.

Contexte, apport de facteurs, processus, produits et situations résultantes

5. Les données et indicateurs de l'éducation peuvent être classés en fonction du contexte, de l'apport de facteurs, des processus, des produits et des situations résultantes.

6. Par données sur le contexte, on entend l'information sur le cadre socioéconomique que sont, pour l'élève, sa famille et son école. Par facteurs de production, on entend le nombre d'élèves et d'enseignants, et les fonds consacrés au système éducatif. Les données sur le processus portent par exemple sur la façon

dont les fonds sont dépensés, et la proportion qui va directement à la salle de classe. Les données sur les produits concernent les résultats directs, par exemple le nombre de diplômés. Les données sur les situations résultantes concernent les résultats à plus long terme et les finalités que poursuit le système éducatif, par exemple la contribution des diplômés à la société.

7. Traditionnellement, les indicateurs de l'éducation privilégient l'apport de facteurs de production, c'est-à-dire le nombre d'élèves et d'étudiants, le nombre d'enseignants et les fonds dépensés, mais aussi un indicateur de produit comme le nombre de diplômés. Plus récemment, l'opinion publique se préoccupant de responsabilité financière, on s'est intéressé aux indicateurs de processus et aux indicateurs de produit, par exemple le nombre de diplômés qui savent lire et qui trouvent un emploi.

Données et indicateurs

8. Les termes « données » et « indicateurs » sont parfois utilisés de façon interchangeable, alors qu'ils portent sur des concepts différents.

9. Les indicateurs représentent une utilisation des données. La confusion entre les deux termes tient en partie au fait que certaines données sous leur forme brute peuvent être utilisées comme indicateurs. C'est par exemple le cas du « taux d'inscription dans l'enseignement primaire » ou « des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur ».

10. Les données peuvent également être combinées pour calculer par exemple la scolarisation en proportion de la population d'âge scolaire, les dépenses en proportion du produit intérieur brut, le rapport élèves/enseignant, et le coût par élève. En pareil cas, le terme « indicateur » est approprié.

Données administratives et données d'enquête

11. Des données administratives sont collectées pour administrer un programme. Les données d'enquête sont collectées auprès d'entités individuelles (des personnes physiques ou sociétés) pour répondre à des besoins particuliers, habituellement un problème de recherche.

12. Les données administratives et les données d'enquête sont habituellement fournies par des organismes différents. Les premières sont produites uniquement par le service responsable de l'administration d'un programme donné, par exemple l'établissement scolaire ou le ministère de l'éducation. Les données d'enquête sont généralement produites par des organismes qui se spécialisent dans la collecte de données auprès des particuliers ou des ménages; ce sont généralement les bureaux nationaux de statistique.

Collecte de données administratives

13. Les données de base sur les élèves, les diplômés, les enseignants ou les professeurs, les équipements et les moyens financiers proviennent d'ordinaire de sources administratives. Un établissement scolaire, par exemple, tient un dossier sur chaque élève, la classe où il est et le programme d'enseignement qu'il suit, son âge, son sexe et parfois son origine. L'école enregistre aussi la date où l'élève obtient son diplôme. De la même façon, les systèmes d'enseignement peuvent rendre compte

des fonds qu'ils reçoivent et qu'ils dépensent, la façon dont ils dépensent ces fonds et les personnes qu'ils recrutent.

14. Les données sur les élèves, sur le personnel enseignant et sur le financement sont d'importance fondamentale pour la planification de l'éducation en raison de leur importance propre mais aussi parce qu'une combinaison de ces données permet de calculer des indicateurs – par exemple le coût de l'enseignement par élève et le rapport élèves/enseignant –, indicateurs qui sont d'une grande importance pour les décideurs et planificateurs.

15. Les données administratives peuvent être recueillies au moyen de dénombrements exhaustifs ou d'échantillons. Dans un cas comme dans l'autre, les données sont collectées en utilisant des enquêtes qui peuvent par exemple demander le nombre d'élèves et d'étudiants par niveau et par sexe. Ces enquêtes portant sur des agrégats peuvent être publiées sous forme papier ou sous forme électronique. Une enquête peut aussi demander certaines données figurant dans les dossiers individuels et en pareil cas l'organisme qui détient les données dispose d'une puissante base de données qui lui permet de recouper les données individuelles pour répondre à certaines questions complexes intéressant la recherche ou la planification. Que les données soient collectées sous forme papier ou sous forme électronique, et qu'elles soient au niveau agrégé ou au niveau individuel, on parle dans le présent rapport de « données administratives ».

Enquêtes

16. Si les données administratives ne suffisent pas, les chercheurs peuvent adresser des questionnaires individuels. Que l'individu ainsi interrogé se trouve dans un établissement scolaire, au travail ou à domicile, l'enquête est le plus souvent désignée comme enquête « sur les ménages ». On parle aussi d'« enquêtes par échantillon », même si toutes les enquêtes impliquent le prélèvement d'un échantillon, sauf quand il s'agit de la totalité de la population visée, et alors on parle de « recensement » ou d'« enquête par recensement ». Les enquêtes sont habituellement utilisées pour obtenir des informations sur les situations résultantes.

Autres données concernant l'éducation

17. Les chercheurs utilisent abondamment d'autres données telles que les enquêtes démographiques et sanitaires et les enquêtes sur les finances publiques. Les statistiques démographiques constituent le contexte du fonctionnement de toutes les institutions d'une société. Étant donné la population totale (d'âge scolaire par exemple) et la scolarisation totale, on peut calculer le taux de couverture scolaire. Connaissant l'emploi dans les grands secteurs industriels et par profession, on peut chercher à prédire les besoins de diplômés ayant certaines qualifications. Si l'on dispose d'informations sur les familles, sur l'alimentation et sur la santé de la population, on peut commencer à constater les difficultés que rencontrent divers groupes et élaborer des programmes scolaires qui cherchent à résoudre les problèmes en question.

Annexe II

Les principaux acteurs, les principales initiatives et leurs mandat et programmes

1. La présente annexe donne des informations sur les organismes dont les activités, de façon générale, concernent les statistiques de l'éducation. On y trouve aussi les institutions qui, de longue date, sont très présentes dans le domaine des statistiques internationales de l'éducation et les initiatives qui ont été le résultat d'une demande grandissante de données fiables, après l'acceptation des objectifs du Millénaire pour le développement et du principe de l'Éducation pour tous. Les premiers travaux sur ces objectifs avaient permis de dégager tant de questions qu'une table ronde internationale, en 2004, a formulé le « Plan d'action de Marrakech pour les statistiques^a » et de nouvelles idées pour aider les pays à améliorer leurs statistiques. Ces initiatives sont par exemple le Réseau international d'enquêtes sur les ménages, PARIS21, et l'encouragement de la Banque mondiale aux gouvernements à adopter des stratégies statistiques nationales. L'intérêt grandissant porté à cette question explique aussi les travaux du Fonds monétaire international sur les normes de diffusion et sur les moyens de contrôle de la qualité. Les réseaux régionaux qui entreprennent des enquêtes sur les résultats obtenus en matière d'éducation sont également présentés ici.

Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies

2. La Commission de statistique, qui est secondée par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, a plusieurs rôles importants. Elle a publié les « principes fondamentaux de la statistique officielle^b » pour aider à créer des instituts nationaux de statistique; la « Déclaration de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques^c » guide les partenaires et les donateurs qui offrent une assistance technique aux pays; et les « Principes régissant les activités statistiques internationales^d » pour guider les travaux des organismes internationaux. Une des tâches principales de la Commission de statistique est de s'occuper des classifications internationales. Les classifications internationales types doivent être approuvées par la Commission de statistique ou par un autre organe intergouvernemental compétent. Dans le cas de l'éducation, c'est l'UNESCO qui est chargée de tenir la classification à jour et c'est elle qui a entériné la Classification internationale type de l'éducation en 1976. Depuis, cette classification internationale type est utilisée pour distinguer les diverses catégories d'étudiants et d'élèves (inscriptions, diplômés), le financement (recettes et dépenses) et le personnel enseignant.

Comité de coordination des activités statistiques

3. Le Comité de coordination est le mécanisme qui aide les organisations internationales à coordonner leurs activités statistiques. Il se réunit deux fois par an

^a Présenté à la deuxième Table ronde internationale sur le thème « Gérer les résultats de développement », tenue à Marrakech (Maroc) les 4 et 5 février 2004. Le plan peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd>>.

^b Adoptés à la session extraordinaire tenue du 11 au 15 avril 1994. Voir : <<http://unstats.un.org>>.

^c Déclaration adoptée à la trentième session, tenue en mars 1999.

^d Principes adoptés par le Comité de coordination des activités statistiques le 15 septembre 2005. Voir : <<http://unstats.un.org>>.

pour permettre aux chefs des départements de statistique des organisations internationales d'examiner ensemble les questions d'intérêt commun. Il rend compte à la Commission de statistique et a examiné des questions telles que l'utilisation d'un dispositif commun d'assurance de la qualité, au niveau international, et la question connexe de l'échange de métadonnées.

Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale

4. Le Fonds monétaire international a été créé pour promouvoir la coopération monétaire internationale et la stabilité des taux de change, pour encourager la croissance économique et pour apporter une assistance temporaire aux pays ayant des problèmes de balance des paiements. L'activité du Fonds a évolué avec le temps et inclut des travaux portant sur la qualité des données de façon que les marchés internationaux puissent disposer de statistiques fiables.

5. Le Fonds monétaire international s'est doté de trois ensembles de normes liées entre elles (les normes de diffusion des données spéciales, les normes de diffusion des données générales et le cadre d'évaluation de la qualité des données) qui prescrivent des règles que doivent suivre les bureaux nationaux de statistique et offrent des directives pour le développement général des données financières, macroéconomiques et sociodémographiques. S'agissant des données sociodémographiques – dont relèvent les statistiques de l'éducation –, le Fonds monétaire international collabore avec d'autres institutions internationales pour développer des pratiques de référence.

6. Le FMI travaille avec la Banque mondiale – le plus gros donateur d'aide extérieure au secteur de l'éducation – pour aider les gouvernements à développer leurs stratégies. Le FMI conseille les gouvernements dans les domaines relevant de sa compétence traditionnelle, notamment la promotion de politiques macroéconomiques prudentes. La Banque mondiale conseille les gouvernements sur les politiques sociales à suivre pour réduire la pauvreté.

7. Le repérage des obstacles à la réduction de la pauvreté et le suivi des progrès réalisés vers cet objectif supposent l'existence des données, mais aussi des mécanismes d'échange de l'information produite. Dans le cadre de ses travaux, la Banque mondiale finance le développement statistique dans les pays.

Institut de statistique de l'UNESCO

8. L'UNESCO a créé divers instituts et divers centres qui se spécialisent dans l'éducation; c'est le cas notamment de l'Institut de statistique et de l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ).

9. L'Institut de statistique de l'UNESCO a été créé en 1999 pour déterminer les besoins actuels et futurs de données et d'indicateurs statistiques, pour améliorer la collecte, la diffusion et l'utilisation de statistiques internationales comparables et pour renforcer le potentiel statistique des États Membres. L'Institut est le dépositaire des données internationales sur l'éducation.

10. L'essentiel de son travail est de collecter chaque année, auprès des pays, des données administratives sur le nombre d'élèves, d'étudiants et de diplômés, les moyens financiers et le personnel enseignant. Ces enquêtes offrent une base de données pour le calcul des indicateurs et servent pour diverses publications. Les données produites par l'Institut de statistique de l'UNESCO sont utilisées par presque tous les organismes internationaux et bilatéraux.

Organisation de coopération et de développement économiques

11. L'OCDE travaille, sur une base bilatérale, avec 80 pays non membres, mais ce chiffre est réduit de moitié s'agissant de l'éducation. Le programme de l'OCDE inclut INES (Programme d'indicateurs internationaux des systèmes d'enseignement) et le programme PISA (Programme d'évaluation internationale des élèves). Les autres activités de l'OCDE portent plus sur l'utilisation des statistiques que sur leur production.

12. Les pays qui ont le potentiel statistique nécessaire et qui souhaitent se joindre au programme INES paient une cotisation annuelle et assistent aux réunions. L'engagement des pays à cet égard est considérable. Actuellement, INES inclut tous les pays membres de l'OCDE et cinq pays non membres. Pour ceux-ci, INES collecte, « nettoie » et organise les données qui sont utilisées dans les publications de l'UNESCO, de l'OCDE et d'EUROSTAT. Les conclusions sont publiées dans le rapport annuel de l'OCDE intitulé « Regards sur l'éducation », et la base de données est disponible sur CD-ROM et en ligne sur l'Internet.

13. Une grande partie des travaux du programme INES est effectuée par un groupe technique et trois réseaux soutenus par trois pays différents. Le Groupe technique regroupe tous les pays membres de l'OCDE, EUROSTAT, l'UNESCO et l'OIT; il s'occupe surtout de données administratives sur les moyens financiers, les ressources humaines, l'accès à l'éducation, la participation et l'obtention de diplômes. Les réseaux utilisent surtout des données d'enquête sur les ménages. Le Réseau A s'intéresse aux résultats de l'éducation et de l'acquisition des connaissances; le Réseau B s'intéresse aux situations résultantes sur le marché du travail, au passage de l'école au travail, et à l'éducation permanente; et le Réseau C s'occupe des écoles et établissements scolaires comme environnement de l'acquisition des connaissances et des processus et de l'organisation scolaires. Le programme PISA découle des travaux du Réseau A d'INES et fonctionne désormais séparément.

UNICEF

14. S'occupant des enfants, l'UNICEF doit tout naturellement s'occuper de l'éducation. Le Fonds est l'organisme chef de file pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement qui concernent l'enfance et c'est en partie cette responsabilité qui l'a amené à lancer une enquête de grande ampleur sur l'état de l'enfance dans le monde – l'Enquête en grappes à indicateurs multiples.

Association internationale pour l'évaluation des résultats scolaires (IEA)

15. L'IEA est une association indépendante de centres de recherche, créée pour mener des études comparées des politiques et des pratiques dans le secteur de l'éducation. L'Association organise ses travaux en un cycle d'études sur les principales disciplines scolaires et un cycle complémentaire d'études qui intéressent particulièrement ses membres, qui sont les systèmes éducatifs de 59 pays. Ces pays, sauf six, sont soit les 31 membres de l'OCDE soit les 22 pays désignés par l'OCDE comme « non membres ».

16. L'Association est financée par des contributions de la Banque mondiale et par les cotisations que versent les pays pour participer aux enquêtes.

**Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
et ORC Macro**

17. Beaucoup de pays apportent une aide au système éducatif des pays en développement. L'USAID est mentionnée dans le présent rapport car cet organisme entreprend des enquêtes démographiques et sanitaires, où l'éducation figure en bonne place. Ces enquêtes sont réalisées sous contrat par ORC Macro, une société qui produit des services de recherche par enquêtes, des analyses sur les politiques, des travaux d'évaluation, une formation et divers autres services.

Réseau international d'enquêtes sur les ménages

18. Le Réseau international d'enquêtes sur les ménages a été créé pour encourager une collaboration afin de tirer le meilleur parti possible de l'information obtenue au moyen d'enquêtes. On reconnaît en effet que la complexité et le coût des enquêtes font qu'il est difficile de maintenir la qualité des enquêtes sur les ménages. Le réseau encourage une collecte efficace de données et l'utilisation de données de meilleure qualité ou plus nombreuses.

19. Le Réseau international d'enquêtes sur les ménages a mis, sur l'Internet un site d'archivage, qui est géré par la Banque mondiale et qui offre un accès à des informations sur les principales enquêtes achevées ou prévues.

PARIS21

20. PARIS21 est un collectif de dirigeants, d'analystes et de statisticiens ayant l'appui de l'OCDE, de la Banque mondiale, de la Commission européenne, du Fonds monétaire international et des Nations Unies. Ce collectif encourage le dialogue entre producteurs et utilisateurs de statistiques sur le développement et la confection et l'adoption de politiques reposant sur des faits, en particulier dans les pays pauvres. Il cherche aussi à aider à développer des systèmes statistiques bien gérés.

Laboratoire latino-américain d'évaluation de la qualité de l'éducation

21. Le « Laboratoire », connu aussi par son sigle espagnol LLECE, a été créé sous les auspices de l'UNESCO en 1994 pour organiser une évaluation régionale comparée des résultats scolaires. Des études comparées, en langues et en mathématiques, des élèves de troisième et de seconde ont été entreprises.

Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'enseignement (SACMEQ)

22. Le SACMEQ est un réseau créé en 1995 avant tout pour organiser une formation collective visant à surveiller et évaluer la qualité des enseignants et du personnel de 15 ministères de l'éducation, dans les pays de l'Afrique australe et orientale. Le Consortium a collecté des données sur les résultats scolaires (lecture et mathématiques) et a apporté un soutien technique au système de vérification et d'évaluation. Le SACMEQ a vu le jour quand l'Institut international de planification de l'éducation a commencé à travailler avec les ministères de l'éducation des pays de la région pour former des planificateurs, dans ce secteur ou, dans un pays, pour étudier la qualité de l'enseignement. Ce travail a été étendu à sept ministères d'autres pays pour déterminer les compétences de lecture et le niveau d'alphabetisation, puis à plus de pays encore; il a ensuite été élargi aux connaissances mathématiques.

Conférence des ministres francophones de l'éducation

23. Les 54 pays qui ont le français en partage se sont réunis dans la Conférence des ministres francophones de l'éducation; ces pays ont mené les enquêtes du PASEC (Programme d'analyse du système éducatif des pays francophones).

Annexe III

Sources des données sur l'éducation

1. Outre les données administratives, les organismes internationaux ont accès à des données provenant d'enquêtes réalisées pour les besoins d'autres secteurs que celui de l'éducation mais qui mesurent les acquis scolaires et renseignent sur le contexte. Ces données peuvent être communiquées pour analyse à un organisme régional ou international avant d'être restituées au pays concerné.

UOE

2. L'UOE (UNESCO/OCDE/EUROSTAT) collecte chaque année des données administratives afin de dresser un état des lieux des systèmes éducatifs et de leurs résultats. Cette collaboration a démarré en 1995 avec la fusion des systèmes de collecte de données des trois organisations, le but étant notamment d'harmoniser les données ainsi que les définitions et les méthodes utilisées. En théorie, l'OCDE et l'Union européenne recueillent et analysent des données concernant leurs pays membres tandis que l'Institut de statistique de l'UNESCO recueille et analyse des données sur les pays n'appartenant ni à l'OCDE ni à l'Union européenne mais qui sont membres de l'UNESCO.

3. Bien que les trois organisations s'intéressent à des sujets différents et n'utilisent pas les mêmes définitions, elles ont en commun un certain nombre de données et la classification CITE permet à l'Institut de statistique de l'UNESCO d'élaborer des tableaux standard pour l'établissement des rapports internationaux. Les données collectées par l'OCDE sont saisies dans la base de données INES et publiées sous forme imprimée dans *Regards sur l'éducation*.

Enquêtes comprenant un important volet axé sur l'éducation

4. Il s'agit d'enquêtes qui ont été conçues pour étudier des questions n'ayant pas directement trait à l'éducation mais dans lesquelles l'éducation est une variable explicative. Ainsi, les enquêtes démographiques et sanitaires sont parties d'une étude sur la fécondité, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples des études sur la santé infantile, les études de la mesure des niveaux de vie de questions relatives à l'économie et à la pauvreté, et le Questionnaire unifié des indicateurs de développement (QUID) a été conçu à l'origine pour suivre l'évolution d'indicateurs sociaux en Afrique.

5. Les données sur l'éducation tirées de ces enquêtes peuvent compléter utilement les données recueillies auprès des sources d'information administratives traditionnelles. Les données concernant les ménages que ces enquêtes permettent de réunir et de stocker en même temps que des données sur l'éducation sont très précieuses dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes. En outre, ces enquêtes sont répétées assez souvent pour que l'on puisse dégager des tendances. Grâce à leur conception modulaire, elles peuvent être adaptées aux besoins particuliers des pays et entreprises à leur demande. Les enquêtes démographiques et sanitaires sont menées depuis 1973, essentiellement dans les pays qui reçoivent un appui d'USAID. L'UNICEF a lancé ses enquêtes en grappes à indicateurs multiples en 1994 pour aider à suivre l'évolution de la situation des enfants dans les pays en développement. USAID et l'UNICEF travaillent en coopération en matière de financement ainsi qu'en ce qui concerne l'élaboration des

questionnaires, leur administration et la collecte des données. Des enquêtes démographiques et sanitaires et des enquêtes en grappes à indicateurs multiples sont en cours ou ont été menées respectivement dans 83 et 54 pays.

6. L'Étude de la mesure des niveaux de vie a été conçue par la Banque mondiale; depuis 1985, plus de 60 études de ce type ont été menées dans 43 pays.

7. Le QUID a été mis au point par la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF et l'OIT pour faciliter le suivi de l'évolution d'indicateurs sociaux en Afrique.

Enquêtes sur les acquis scolaires

8. Des enquêtes sur les acquis scolaires sont menées par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA), l'OCDE, ETS, Statistique Canada, l'UNESCO, l'Institut de statistique de l'UNESCO et des associations régionales.

9. Elles ont toutes directement pour objet d'évaluer les compétences et/ou les connaissances individuelles, essentiellement en lecture, écriture et calcul, et portent sur des groupes de population et des pays différents. Certaines enquêtes mesurent les acquis scolaires tandis que d'autres évaluent les connaissances et aptitudes nécessaires à la vie courante. On a également commencé à collecter des données sur les élèves et leur environnement afin d'étudier les facteurs intervenant dans la réussite scolaire.

10. En 1959-1960, une étude expérimentale conduite par l'IEA a débouché sur la réalisation de plusieurs études axées sur les mathématiques, les sciences, la lecture et la composition écrite. En 1971, les méthodes d'enquêtes ont été perfectionnées et appliquées à une nouvelle étude portant sur six matières scolaires intitulée Six subject survey. Ces deux études sont à l'origine de l'essentiel des travaux ultérieurs de l'Association.

11. L'IEA a également lancé des enquêtes internationales sur les mathématiques et les sciences (TIMSS – Trends in International Mathematics and Science Study). L'Association a effectué ses première et deuxième enquêtes internationales sur les mathématiques respectivement en 1964 et 1982 et la deuxième enquête internationale sur les sciences a été réalisée en 1982. Des enquêtes TIMSS sont désormais conduites tous les quatre ans.

12. En 1984, l'IEA a réalisé une enquête internationale sur la composition écrite destinée à étudier des variables associées, notamment le contexte culturel, les programmes et les méthodes pédagogiques. L'enquête portait sur les enfants en fin de scolarité primaire, de scolarité obligatoire et d'école secondaire.

13. En 1990, l'Association a réalisé une étude sur la compréhension de la lecture qui a précisé la définition et les outils d'évaluation. Cette première étude a été suivie, en 2001, d'une Enquête sur les progrès de la compréhension de la lecture (PIRLS), qui devrait être reproduite tous les cinq ans. Les enquêtes PIRLS viennent compléter les enquêtes TIMSS et le Programme international pour le suivi des acquis scolaires (PISA) de l'OCDE.

14. En 1999, l'IEA a entrepris une étude internationale sur les langues. Toutefois, en raison de problèmes de financement, seule la première phase de l'étude a été achevée.

15. En 2000, l'OCDE a mis au point un Programme international pour le suivi des acquis scolaires (PISA) destiné à mesurer selon un cycle de trois ans les acquis dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences. Chaque cycle approfondit l'analyse dans l'un des trois domaines d'acquisition.

16. Les études ont été étendues à d'autres disciplines que la lecture, l'écriture, les mathématiques et les sciences. En 1999, l'IEA a réalisé une enquête sur l'éducation civique (CivEd), qui a débouché en 2006 sur une enquête internationale sur l'éducation à la citoyenneté (ICCES). Ces études ont fourni des données comparatives sur les connaissances des élèves de neuvième année sur l'identité nationale, les relations internationales et la cohésion et la diversité sociales. En 1989, l'IEA a entrepris une Enquête internationale sur les nouvelles technologies à l'école (COMPED), qui a débouché en 2004 sur une deuxième Enquête internationale sur les nouvelles technologies à l'école intitulée SITES.

17. En 1988, l'ETS a réalisé une première Évaluation internationale des progrès en éducation (IAEP), destinée à évaluer les acquis des élèves en mathématiques, en sciences et en géographie.

18. Une série d'études menées sous la forme de partenariats entre Statistique Canada, l'UNESCO, le National Center for Education Statistics, l'ETS et l'OCDE ont entrepris de mesurer les aptitudes nécessaires à la vie d'adulte. Une Enquête sur l'alphabétisation des adultes et les compétences pour la vie (ALL) a été menée en 2003; elle s'inspirait de l'étude internationale sur les compétences de la vie courante (IALS) lancée en 1994 et de la deuxième étude internationale sur les compétences de la vie courante (SIALS), conduite en 1997.

19. La toute dernière génération d'enquêtes sur l'alphabétisation des adultes mise à l'essai par l'Institut de statistique de l'UNESCO sous la forme du programme LAMP devrait permettre d'établir des comparaisons avec les pays qui utilisent les outils IALS et ALL. Par ailleurs, un projet « LAMP allégé » est prévu pour les pays ayant des niveaux d'instruction très faibles et disposant de ressources moins importantes. On espère que ce projet pourra devenir un volet des enquêtes démographiques et sanitaires.

20. Parallèlement, l'OCDE propose de mettre en œuvre de 2008 à 2010 un Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA). Ce programme reprendrait des éléments des outils IALS et ALL tout en couvrant davantage de pays, et l'évaluation serait reproduite tous les cinq ans. Son contenu est encore en cours d'examen, mais il semble qu'un accord se soit dégagé quant aux questions à couvrir.

21. En 1992, dans le prolongement de la conférence sur l'éducation pour tous, l'UNESCO et l'UNICEF ont lancé un Programme de suivi des acquis scolaires (Monitoring Learning Achievement survey – MLA). À la suite d'une évaluation récente, on s'achemine vers la décision de remplacer le MLA par l'évaluation des résultats d'apprentissage (ALO), que l'Institut de statistique de l'UNESCO met actuellement au point. L'évaluation ALO sera l'équivalent pour les moins de 15 ans du programme LAMP pour les élèves de 15 ans et plus. L'évaluation ALO, telle qu'elle est conçue, devrait pouvoir être associée au programme LAMP afin d'établir des comparaisons entre les tranches d'âge et au programme PISA pour faire des comparaisons avec les pays qui utilisent cet outil d'évaluation.

22. Des associations régionales ont elles aussi entrepris des enquêtes sur les acquis scolaires. En 2005, le Laboratoire latino-américain d'évaluation de la qualité de l'enseignement (LLECE) a mené une deuxième étude comparative internationale sur les langues et les mathématiques (SERCE), suite à une première étude similaire conduite en 1997. Au début des années 90, les pays de la CONFEMEN ont lancé le programme PASEC d'analyse des systèmes éducatifs des pays de la CONFEMEN.

Études de contexte

23. Certaines enquêtes menées par des organisations internationales renseignent sur le contexte éducatif. En 1980, l'IEA a lancé une étude sur l'environnement scolaire, étude longitudinale destinée à faire ressortir les méthodes d'enseignement favorisant de bons résultats scolaires en mathématiques, en sciences et en histoire. En 2001, l'OCDE a entrepris une Enquête internationale sur les établissements d'enseignement secondaire du deuxième cycle (ISUSS) en vue d'étudier des questions telles que la gestion et le financement des écoles, le recrutement des enseignants, l'admission des élèves et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

24. Deux nouvelles études sont proposées. L'IEA a entrepris d'élaborer une étude sur la formation des enseignants intitulée Teacher Education and Development Study-Mathematics (TEDS-M) afin d'examiner comment les politiques, programmes et pratiques de formation des enseignants influent sur l'enseignement des mathématiques et des sciences. L'OCDE propose quant à elle une enquête sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage (TALIS), conçue pour être utilisée en association avec le programme PISA. Bien que les deux programmes semblent se chevaucher, l'IEA indique que les projets se complètent et sont très différents l'un de l'autre.

Classements des universités – un cas particulier

25. Plusieurs initiatives tentent d'établir un classement des établissements universitaires enseignant des disciplines telles que l'administration des entreprises, le droit ou la médecine. D'aucuns rejettent ces classements au motif qu'ils sont établis par le secteur privé ou avec sa participation ou que la qualité des données utilisées est insuffisante, mais ils sont de plus en plus nombreux et jouent un rôle important du point de vue de la mobilité internationale des étudiants.

26. On pourrait également s'inspirer de modèles. Le fait que ces classements demandent relativement peu de moyens et que grâce à l'Internet, les particuliers peuvent établir leur propre classement d'après leur évaluation personnelle, pourrait accélérer la demande de ce type de données.

Annexe IV

Sigles

ALL	Enquête sur l'alphabétisation des adultes et les compétences pour la vie
AGCS	Accord général sur le commerce des services
CCSA	Comité de coordination des activités de statistique
CITE	classification internationale type de l'éducation
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'éducation ayant le français en partage
ETS	Educational Testing Service
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FMI	Fonds monétaire international
IEA	Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire
IIEP	Institut international de planification de l'éducation
INES	Indicateurs internationaux des systèmes d'enseignement
LAMP	Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation
LLECE	Laboratoire latino-américain d'évaluation de la qualité de l'éducation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	organisation non gouvernementale
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au XXI ^e siècle
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs des pays de la CONFEMEN
PISA	Programme international pour le suivi des acquis scolaires
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
QUID	Questionnaire unifié des indicateurs de développement
SACMEQ	Consortium de l'Afrique australe pour le pilotage de la qualité de l'éducation
SGDD	Système général de diffusion des données
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UOE	Collecte de données commune à l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT
USAID	United States Agency for International Development
WEI	indicateurs de l'éducation dans le monde